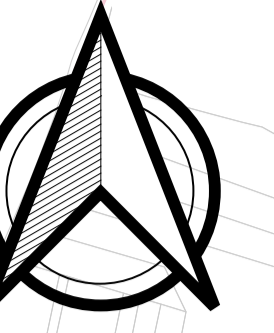


Elaboration prescrite le 28/09/2016
Dossier arrêté le 30/06/2023
PLUI approuvé le 03/04/2024



Vu pour rester annexé à la délibération du
Conseil Communautaire du 03/04/2024



Servitudes d'utilité publique

- Thème des équipements sportifs**
JS1 - Equipements sportifs protégés
- Thème des télécommunications**
PT2LH - Zone spéciale de dégagement
- Thème du transport et de la distribution d'électricité**
- I4 - Lignes électriques 2ème catégorie**
réseau-hta
réseau-souterrain-hta
poste électrique
- I4 - Lignes électriques 3ème catégorie**
Ligne THT 63 kv
Ligne THT 225kv
- Thème de l'implantation**
EL7 - Servitude d'alignement
- Thème des risques**
PM1 - PPRN Mouvements de terrain
ZONE 1
ZONE 2
ZONE 3
- Thème du patrimoine**
AC4 - ZPPAUP devenue SPR
AC1 - Monuments historiques
AC1 - Périmètre protection MH
AC1 - PDA Bourg d'Orgelet et Hameau de Séséria
- Thème de l'hygiène et de l'eau**
AS1 - Périmètre de protection immédiate
AS1 - Périmètre de protection rapprochée
AS1 - Périmètre de protection éloignée
AS1 - captages

La servitude PT3 n'a pas pu être représentée faute de données suffisantes. Il est nécessaire de contacter le gestionnaire en cas de travaux.

